



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1 037) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE POLE
DOCUMENTAIRE A L'ASSOCIATION
«ENSEMBLE MONCEAU», A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-25-038
EN DATE DU 04 FEVRIER 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Ensemble Monceau » représentée par son Président, Edouard-Axel MOUBACHIR, dont le siège est situé 4 rue de Lille, 92200 Neuilly-sur-Seine, d'organiser une répétition dans la salle du Pôle documentaire, le samedi 1^{er} février 2025 de 14h00 à 17h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Ensemble Monceau » représentée par son Président, Edouard-Axel MOUBACHIR, dont le siège est situé 4 rue de Lille, 92200 Neuilly-sur-Seine, une convention de location de salles pour un montant de 42 € T.T.C (quarante-deux euros), afin d'organiser une répétition dans la salle du Pôle documentaire, le samedi 1^{er} février 2025 de 14h00 à 17h00.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20250204-lmc1H12836H1-AR Date de réception en Préfecture : 04/02/2025 Date de Publication : 04/02/2025
--